

29 SEP. 1980

1717 /12.03.01

ol

Demande du matériel
de Sports.

Monsieur le Directeur du Centre de Formation
Catechetique et de Développement Rural
B.P. 156

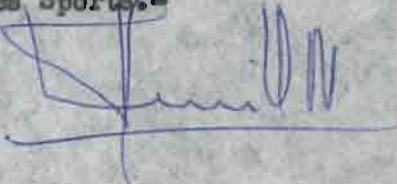
BUTARE

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre du 9/9/1980
dont l'objet est repris en marge, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance
que le Ministère de la Jeunesse et des Sports vous a accordé deux ballons de
Volleyball.

Vous êtes prié de vous présenter à la
Direction Générale des Sports et Loisirs muni de la présente pour les retirer.

Colonel Aloys NEEKALIJE
Ministre de la Jeunesse
et des Sports.-

po 

Kigali, le

N° /12.08.01

22/9/80

Monsieur le Directeur du Centre de
Formation Catechetique et de Développement rural

B.P. 156

BUTARE

Objet : Demande du matériel de
Sports.

24/09/80

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre du 9.9.1980 dont
l'objet est repris en marge, j'ai le plaisir de porter à votre con-
naissance que le Ministère de la Jeunesse et des Sports vous a accor-
dé deux ballons de Volleyball.

Vous êtes prié de vous présenter à la Direction
Générale des Sports et Loisirs muni de la présente *pour le retirer*

Colonel Aloys NSEKALIJE

Ministre de la Jeunesse

et des Sports.-

29 SEP. 1980

1718 /12.03.91

Q

Demande de deux ballons.

Monsieur NKULIKIYINKA Charles

Secteur MUSASA-RUSHASHI

B.P. 1285

K I G A L I

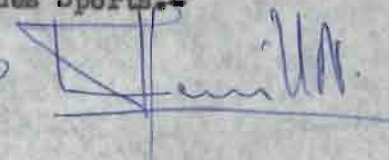
Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 10 octobre 1980 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de vous informer que ce genre de demandes doit être couvert par l'Encadreur Régional de la Jeunesse et des Sports pour une meilleure centralisation et planification.

Colonel Aloys NSEKALIJE

Ministre de la Jeunesse

et des Sports.

p-o 

22/9/80

objet: Demande de
deux ballons

Monsieur NKULIKIMINKA Charles

Secteur MUSASA-RUSHASHI

B.P. 1285

K I G A L I

24/9/80

Monsieur,

?? quel sadisme!

Faisant suite à votre lettre du 10 Octobre 1980
dont l'objet est repris en marge, j'ai ^{l'honneur} ~~le plaisir~~ de vous informer
que ce genre de demandes doit être couvert par l'Encadreur Régional
de la Jeunesse et des Sports *pour une meilleure*
centralisation et planification.

Colonel Aloys NSEKALIJE

Ministre de la Jeunesse

et des Sports

Kigali le 15.10.1980

Objet: Demande du
matériel de sport.

Monsieur N MULIKIYINKA Charles
Secteur MUSASA-RUSHASHI
B.P 1085 KIGALI

Monsieur,

faisant suite à votre lettre
du 10 octobre 1980 dont l'objet est repris
en marge, j'ai le plaisir de vous informer
que ce genre de demandes doit être couvert
par l'encadreur régional de la jeunesse
et des sports

Aloys NSEKALIJE
Jeunesse sports

NEULIKIYINKA Charles
Maître Responsable
à Musagara
Secteur Musasa-Rushashi
Commune Musasa
B.P. 1285 K I G A L I.

Musagara le 10 Août 1980.

OBJET:

Demande de deux ballons.

B. Plamphie
14/8/80

A traité par	<i>Sports</i>
Date entrée	<i>14/9/1980</i>
N° Classement	<i>75 11/12 08 07</i>

Ministre
14/9/80

A Son Excellence Monsieur le Ministre de la Jeunesse et
des Sports à K I G A L I.

S/C de Monsieur l'Inspecteur de Secteur
MUSASA-RUSHASHI.



Enc. Régional

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de votre haute bienveillance
l'octroi d'un ballon de volley et d'un ballon de foot-ball pour le centre scolaire
de Musagara.

En effet Monsieur le Ministre, ce centre dispose de terrains
depuis bien longtemps, mais le manque de ces dits ballons constitue un sérieux
handicap pour le divertissement des élèves pendant les heures de récréation.

En espérant de vous une réponse favorable à ma demande, je vous
prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mes remerciements anticipés.

Maître Responsable de Discipline,
NEULIKIYINKA Charles.

[Signature]

Gerard
bourgeois
demande le
de réponse et projet
à l'inspecteur pour avis
jeune de
1. Encadrer ce
document
19.8.80